



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies professionnelles

Question au Gouvernement n° 3296

Texte de la question

## INDEMNISATION DES MALADIES PROFESSIONNELLES

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida, pour le groupe socialiste.

M. Jean-Pierre Kucheida. Monsieur le président, pour sa dernière question de la législature, la " gauche archaïque et rétrograde " (*" Eh oui ! " sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*) souhaite évoquer les graves dysfonctionnements qui affectent notre système d'évaluation, de prévention et d'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Pensons à tous les accidentés de la mine, du bâtiment, des travaux publics et de toutes les industries lourdes. Pensons à tous ceux qui ont une fin de vie difficile et souvent prématurée. Quel parcours du combattant pour bénéficier de la moindre reconnaissance, toujours dérisoire eut égard aux souffrances endurées !

M. Jean Auclair. Pourquoi n'avez-vous rien fait quand vous étiez au pouvoir ?

M. Jean-Pierre Kucheida. Pourtant, ces indemnisations ne pèsent pas lourd au regard des stocks-options de M. Zacharias ou de M. Forgeard ou encore des super bénéfices du Cac 40 ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Prenez ainsi l'amiante : dix ans ont été nécessaires pour aboutir, bien imparfaitement, à la définition de " la faute inexcusable " de l'employeur. Mais tout reste à faire.

Le taux d'invalidité des accidentés du travail est le résultat de discussions de marchands de tapis où celui qui propose le moins a toujours toutes les chances d'avoir raison. Il y a seize ans que les mines ont fermé dans le Nord-pas-de-Calais. Et pourtant, il reste 10 000 mineurs silicosés à qui l'on n'accorde toujours pas leur taux de handicap, à qui l'on mégote une juste indemnisation. Savez-vous comment on s'y prend ? Cela passe par une médecine maison aux ordres, des délais toujours plus longs, des expertises multiples et contradictoires, et des médicaments toujours moins remboursés : 152 d'entre eux, qui permettraient aux silicosés de mieux respirer, ne sont plus remboursés.

Ce traitement des maladies professionnelles et des accidents de travail est insupportable et plus encore, peut-être, pour les dernières générations de sacrifiés. C'est indigne de notre pays.

Je vous demande donc, avec le groupe socialiste, de prendre des mesures immédiates pour reconnaître les maladies, les taux d'incapacité et surtout les risques d'aggravation, voire de cumul, des pathologies.

M. Daniel Mach. Merci ! On a compris !

M. Jean-Pierre Kucheida. Les décisions devraient se prendre en toute indépendance, sur la base de critères médicaux.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Merci !

M. Jacques Desallangre. Un peu de décence !

M. Jean-Pierre Kucheida. Je vous demande, en particulier, pour les derniers silicosés de France l'extension de la faute inexcusable aux Charbonnages de France, avec effet rétroactif. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Pour conclure, je vous rappelle, monsieur le ministre de la santé, que, sur ces sujets, je vous ai rencontré le 20 mars 2006. (*" Ça suffit ! " sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Or ni vos services, ni vous-même, ne m'avez donné la moindre nouvelle depuis près d'un an !

*(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et des solidarités.

M. Xavier Bertrand, *ministre de la santé et des solidarités*. Monsieur le député, vous avez fait allusion aux 15 000 victimes de la silicose, qui sont aujourd'hui indemnisés dans notre pays. Mais vous savez, vous peut-être plus que d'autres, que, depuis 2003, le cancer broncho-pulmonaire est reconnu comme ouvrant droit à indemnisation pour les victimes de la silicose. Ce n'était pas le cas auparavant. Vous savez aussi, vous plus que d'autres, que 220 pensions sont revues pour tenir compte de l'évolution de l'état de santé des intéressés. Vous savez également que les conjoints survivants peuvent toucher une rente, ce qui n'était pas non plus le cas auparavant ! Enfin, vous n'ignorez pas que la caisse des mines effectue elle-même les démarches : elle n'attend pas que les victimes de la silicose se manifestent pour se préoccuper d'une éventuelle aggravation de leur état de santé.

M. Le Garrec et M. Lemièrre ont rendu hier un rapport sur l'amiante. Vos deux collègues ont souligné les avancées qui ont été réalisées dans ce domaine depuis quelques années, alors que l'État n'avait pas toujours été au rendez-vous dans le passé.

Telle est la réalité sur les maladies professionnelles. Nous savons que nous devons assumer nos responsabilités.

Permettez-moi enfin de vous dire, eu égard au ton très ferme que vous avez adopté, que, de cette assemblée, je garderai le souvenir de travées parfois animées ou véhémentes. Mais je garderai aussi le souvenir de moments d'émotion, d'applaudissements partagés, de parlementaires sachant, au-delà des clivages traditionnels, se retrouver sur des sujets essentiels. Chacun, avec ses arguments et son tempérament, sait faire de cette assemblée le cœur de la démocratie. Soyez-en, les uns et les autres, remerciés ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (12<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 3296

**Rubrique :** Risques professionnels

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 février 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 février 2007